

**CRISE DÉCLENCHÉE PAR LES
ATTENTATS DU 11 SEPTEMBRE**
**Nous devons veiller au respect des
droits de l'être humain**

Index AI : ACT 30/023/01

**DÉCLARATION PUBLIQUE DE LA
SECÉTAIRE GÉNÉRALE
D'AMNESTY INTERNATIONAL**

Les attentats perpétrés aux États-Unis le 11 septembre 2001 constituent une tragédie internationale. Parmi les victimes figuraient non seulement des citoyens américains mais aussi des Asiatiques, des Latino-Américains et des Européens, des musulmans aussi bien que des chrétiens et des juifs. Les auteurs de ces attaques n'ont pas encore été complètement identifiés, mais les éléments recueillis laissent à penser qu'ils étaient originaires de divers pays. L'atrocité de ces attentats a suscité des réactions de douleur et d'indignation sur toute la planète. Cette tragédie mondiale exige une intervention mondiale, fondée sur les valeurs universelles que constituent les droits humains et la justice.

Alors que le monde se prépare à une « réaction musclée », les dirigeants mondiaux tiennent un discours de guerre. C'est dans ce type de situation que nous devons être vigilants quant au respect des droits fondamentaux. Les voix des défenseurs des droits humains ne doivent pas être noyées dans le concert des appels aux armes. Nous demandons instamment aux États de respecter les droits humains et le droit international humanitaire en toutes circonstances.

Nous avons déjà constaté une vague d'agressions racistes motivées par l'apparence ou la religion des personnes visées. L'idée d'une menace omniprésente entretient une atmosphère de racisme et de xénophobie. En Amérique du Nord, en Europe et ailleurs, des musulmans, des arabes et des sikhs ont été battus, frappés à coup de couteau ou même tués. Des mosquées ont été les cibles d'attentats à la

bombe incendiaire. Des magasins ont été saccagés. Des écoles ont dû fermer leurs portes à la suite d'actes d'intimidation et de harcèlement.

Les États doivent prendre des mesures énergiques contre les attaques racistes dont sont victimes sur leur territoire des musulmans, des Asiatiques et des personnes originaires du Moyen-Orient, qu'il s'agisse de leurs citoyens ou de ressortissants étrangers. Un gouvernement ne peut se poser en défenseur de la liberté si toutes les personnes se trouvant sur son territoire ne se sentent pas également protégées.

Les États invoquent la « guerre contre le terrorisme » pour adopter des mesures draconiennes qui limitent l'exercice des libertés publiques. Les gouvernements des États-Unis et de l'Union européenne (UE) envisagent d'adopter des dispositions qui leur permettraient de détenir indéfiniment des immigrants, même s'ils n'ont été inculpés d'aucune infraction. Il est peu probable que de telles mesures empêchent des attentats, mais elles risquent fort d'étouffer toute critique à l'égard des autorités et de limiter l'exercice des libertés fondamentales. C'est pourquoi il convient de s'y opposer.

Dans la recherche du délicat équilibre entre sécurité et liberté individuelle, les normes internationalement reconnues en matière de droits humains ne doivent pas être sacrifiées. Même dans les situations de crise les plus extrêmes, les gouvernements n'ont pas les mains totalement libres. Même en temps de guerre, ils sont tenus de respecter les règles élémentaires destinées à protéger la vie des civils.

La réaction aux attentats du 11 septembre ne doit pas porter préjudice aux personnes les plus vulnérables : les réfugiés et les demandeurs d'asile qui fuient eux-mêmes la répression et la terreur. Certains gouvernements exploitent le climat de peur actuel pour durcir leurs lois et leurs procédures en matière d'asile. L'Australie et l'UE prennent précipitamment des mesures qui porteront atteinte aux droits des réfugiés

et provoqueront de nouvelles souffrances.

Une crise humanitaire d'une ampleur impressionnante se prépare aux frontières de l'Afghanistan, où les autorités iraniennes et pakistanaises refoulent des femmes, des enfants et des hommes frappés par la famine, poussés à l'exil par la crainte d'attaques militaires. Nous devons agir maintenant pour ne pas revivre les événements catastrophiques qui ont eu lieu à Blace lors de la fuite des réfugiés du Kosovo. La communauté internationale doit insister pour que les réfugiés afghans soient autorisés à entrer dans les pays voisins. Elle doit également assumer en partie la responsabilité et le coût de leur accueil.

Notre devoir est de rendre justice aux victimes des attentats du 11 septembre, comme à toutes victimes, pas de les venger. Mais comment ? Les gouvernements définissent rapidement leurs options en termes de recours à la force. En tant que militants des droits humains, nous devons veiller à ce que justice soit faite dans le respect des règles de droit. Les opérations de recherche des suspects et les éventuelles poursuites judiciaires engagées contre eux doivent se dérouler conformément aux normes internationalement reconnues concernant l'usage de la force et l'équité des procédures judiciaires. En outre, tout recours à la peine de mort contre ces individus doit être exclu.

Les attentats commis le 11 septembre mettent de nouveau en évidence la nécessité d'un système judiciaire international. Il faut que les auteurs de certaines atrocités soient tenus d'en répondre au niveau international. Dans certaines circonstances, les efforts de coopération internationale destinés à traduire en justice des criminels présumés peuvent se concrétiser plus aisément par l'intermédiaire d'une juridiction internationale. Malheureusement, de nombreux États, dont les États-Unis, n'ont pas ratifié le Statut de Rome de la Cour pénale internationale et se sont opposés, lors de la rédaction de ce texte, à l'extension de son champ de compétence. À l'heure où

la nécessité d'une coopération internationale face à la criminalité transnationale devient évidente, le gouvernement américain devrait envisager de soutenir la création de la Cour pénale internationale.

Justice doit être faite pour toutes les victimes, qu'elles soient tuées devant les objectifs des médias internationaux ou dans le cadre de conflits demeurés dans l'ombre. Les réactions à la tragédie du 11 septembre ne doivent pas faire de nouvelles victimes. Ces attentats ne doivent pas servir de prétexte à des atteintes aux droits humains. Ils doivent au contraire inciter les États à mettre sur pied un système judiciaire international efficace, permettant de mettre fin à l'impunité dont bénéficient tous les auteurs d'atteintes flagrantes aux droits humains, qu'elles soient commises aux États-Unis ou au Moyen-Orient, en Tchétchénie ou en Sierra Leone.

Irene Khan, Secrétaire générale
d'Amnesty International ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>